

Projet de loi modifiant la loi de redressement du 22 janvier 1985 contenant des dispositions sociales en ce qui concerne la flexibilisation de la prise des congés thématiques, n° [2464](#)

Cette proposition de loi donne davantage de liberté aux travailleurs pour prendre des congés thématiques en fonction de leurs besoins et souhaits personnels et de ceux de leur famille. Elle permet également aux parents qui sont en régime de coparentalité d'exploiter plus soupagement les congés qu'ils consacrent à leurs enfants à des fins d'éducation ou d'assistance médicale. D'autre part, la proposition de loi permet à l'employeur de s'arranger avec le travailleur qui souhaite prendre un congé parental de façon à ce qu'il travaille aux moments que l'employeur juge le plus opportuns.

Concrètement, l'employeur et le travailleur peuvent convenir de planifier librement une réduction à concurrence de la moitié ou d'un cinquième des prestations de travail (et éventuellement d'autres fractions à l'avenir, par exemple 1/10e), pour autant que la réduction des prestations au cours d'une période d'un ou de plusieurs mois corresponde en moyenne à une réduction de moitié ou d'un cinquième d'un temps plein sur l'ensemble de la période convenue ou à une autre fraction fixée par la loi (p. ex. 1/10e).

[Lire la discussion](#)

Le projet de loi n° 2464 est adopté par 138 voix

Vote nominatif : 020

Oui	138
-----	-----

Almaci Meyrem, Becq Sonja, Beke Wouter, Bellens Rita, Ben Hamou Nawal, Bogaert Hendrik, Bracke Siegfried, Brotcorne Christian, Burton Emmanuel, Buysrogge Peter, Calomne Gautier, Calvo Kristof, Capoen An, Caprasse Véronique, Carcaci Aldo, Casier Youro, Cassart-Mailleux Caroline, Ceysens Patricia, Chabot Jacques, Chastel Olivier, Cheron Marcel, Clarinval David, Crusnière Stéphane, Daerden Frédéric, De Coninck Inez, De Coninck Monica, de Coster-Bauchau Sybille, Dedecker Peter, Dedry Anne, Degroote Koenraad, de Lamotte Michel, Delannois Paul-Olivier, Delizée Jean-Marc, Demon Franky, De Roover Peter, Detiège Maya, Devin Laurent, De Vriendt Wouter, Dewael Patrick, De Wever Bart, Dewinter Filip, De Wit Sophie, D'Haese Christoph, Dierick Leen, Di Rupo Elio, Dispa Benoît, Dumery Daphné, Flahaux Jean-Jacques, Fonck Catherine, Foret Gilles, Frédéric André, Friart Benoît, Gabriëls Katja, Galant Isabelle, Gantois Rita, Geerts David, Gerkens Muriel, Gilkinet Georges, Goffin Philippe, Grosemans Karolien, Grovonius Gwenaëlle, Gustin Luc, Hedebouw Raoul, Heeren Veerle, Hellings Benoît, Henry Olivier, Hufkens Renate, Jadin Kattrin, Janssen Werner, Janssens Dirk, Jiroflée Karin, Kir Emir, Kiti Meryame, Klaps Johan, Laaouej Ahmed, Lachaert Egbert, Lahaye-Battheu Sabien, Lalieux Karine, Lambrecht Annick, Lanjri Nahima, Lijnen Nele, Lutgen Benoît, Luykx Peter, Maingain Olivier, Metsu Koen, Miller Richard, Muylle Nathalie, Nolle Jean-Marc, Onkelinx Laurette, Pas Barbara, Pehlivan Fatma, Penris Jan, Piedboeuf Benoît, Pirlot Sébastien, Pivin Philippe, Poncelet Isabelle, Raskin Wouter, Scourneau Vincent, Senesael Daniel, Smaers Griet, Smeyers Sarah, Somers Ine, Spooren Jan, Temmerman Karin, Terwingen Raf, Thiébaud Eric, Thiéry Damien, Thoron Stéphanie, Top Alain, Uyttersprot Goedele, Van Biesen Luk, Van Camp Yoleen, Van Cauter Carina, Van den Bergh Jef, Vanden Burre Gilles, Vandenput Tim, Van der Donckt Wim, Van der Maelen Dirk, Van Hecke Stefaan, Van Hees Marco, Van Hoof Els, Van Mechelen Dirk, Van Peel Valerie, Van Peteghem Vincent, Van Quickenborne Vincent, Van Rompuy Eric, Van Vaerenbergh Kristien, Vanvelthoven Peter, Vercamer Stefaan, Vercammen Jan, Verherstraeten Servais, Vermeulen Brecht, Vuye Hendrik, Wilrycx Frank, Winckel Fabienne, Wollants Bert, Wouters Veerle, Yüksel Veli

Non	000
-----	-----

Abstentions	000
-------------	-----